



10/2019

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
Nombre de membres présents : **25**
Nombre de votants : **34**
Date de convocation : **19/02/2019**

L'an **Deux Mille DIX-NEUF** le 26 Février, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

OBJET : SUBVENTION 2019 « LES TROIS PETITS TOURS »

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY (Banyuls dels Aspres) - LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) - PUJOL (Fourques) - TOURNE (Llauró) - VILA (Oms) – BELLEGARDE (Passa) – PUIG (Sainte Colombe) - – XANCHO (Saint Jean Lasseille) - FERRER (Terrats) - OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, MON, BOURRAT, PEREZ (Thuir) – LESNE (Tordères) – ATTARD, ALBERT, (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

F. CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) à L. BERNARDY
P.TAURINYA (Brouilla) à H.LLOBET
N.CRUCQ (Fourques) à J.L.PUJOL
P. MAURAN (Montauriol) à R.TOURNE
R.TOURNE (Llauró) à M.LESNE
J.C.BERNADAC (Thuir) à J.M.LAVAIL
S.RAYNAL (Thuir) à R.LEMORT
B. BATALLER-SICRE (Thuir) à R.PEREZ
G.FLACHAIRE (Villemolaque) à J.C.PERALBA

Absents:

L.FERRER, P.MAURY (Thuir)
J.AMOUROUX (Tresserre)
B.COUSSOLLE (Trouillas)

Madame Nicole MON est élue secrétaire de séance.

Le vote du compte rendu de la dernière séance du Conseil est reporté à la prochaine séance.

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

SUBVENTION 2019 A L'ASSOCIATION « TROIS PETITS TOURS »

VU les statuts de la Communauté de Communes des Aspres et notamment sa compétence en matière d'enfance et petite enfance,

Le Président **INFORME** l'Assemblée que dans le cadre de sa compétence Enfance et Jeunesse, la Communauté est sollicitée par l'association les Trois Petits Tours, au titre du renouvellement pour 2019 de la subvention de fonctionnement pour les opérations qu'elle mène sur le territoire intercommunal.

Le Président **REND COMPTE** de l'activité de cette association dans le cadre de la petite enfance au sein de notre territoire. L'action menée par cette association se définit autour du projet « Tralalala lire » : temps de rencontre autour du livre déclinée sur l'aire d'accueil des gens du voyage et sur le territoire intercommunal par le Camion d'été.

A travers cette opération, l'association reste un véritable acteur en faveur de l'éveil du tout petit ; elle organise des actions de formation et des journées de sensibilisation autour du livre auprès des professionnels de la petite enfance et du livre se déplaçant dans les communes de notre territoire et dans nos installations telles que l'aire d'accueil des gens du voyage.

Afin d'équilibrer le plan de financement de ses actions, il est demandé par l'association une subvention de 2500€ pour 2019.

Le **Président PROPOSE** de renouveler la convention de financement avec cette association, et de lui allouer pour 2019 une subvention à hauteur de **2500 €** sur la base cette action.

Le Conseil Communautaire
Où l'exposé de son Président
Après en avoir valablement délibéré
A l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE le Président à conclure avec l'association « les 3 Petits Tours » une convention telle que figurant en annexe

DECIDE d'allouer à cette association une subvention de **2500 €** pour l'exercice 2019

DIT que la ligne budgétaire sera inscrite sur le budget prévisionnel 2019 au 6574.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jours, mois et an que dessus.

Le Président,
Benoît OLIVE

